



Philippe Le Guern - Velospot

Boostez votre entreprise

*Réseau d'accompagnement et de financement
pour la création, la reprise et le développement des
entreprises en Maine-et-Loire*

En partenariat avec :

bpifrance

**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

Réseau
Initiative
PAYS DE LA LOIRE

Grâce au prêt d'honneur Initiative Anjou (à 0%),
vous financez **la croissance de votre entreprise**,
renforcez vos fonds propres et facilitez l'obtention d'un prêt bancaire.



Qui est éligible ?

Tout chef d'entreprise quel que soit
le secteur d'activité*

Entreprise **de moins de 10 salariés**

Siège social de l'entreprise situé en
Maine-et-Loire

Dans les 2 ans à 8 ans de la création ou de la
reprise

Besoin financier global **inférieur à 200 000 €**

Projet de développement

- conquête de nouveaux marchés,
- acquisition de nouveaux équipements,
- lancement de nouveaux produits/services,
- diversification,
- embauche de personnel,
- développement commercial...

Création d'un emploi à temps plein

(dans l'année d'obtention du prêt)

**Financement bancaire obligatoire d'un
montant minimum égal au prêt croissance**
pour permettre le déblocage du prêt Initiative
Anjou



Les caractéristiques

Prêt personnel à 0% sans demande de
garantie personnelle

Montant de 5 000 € à 15 000 €

Remboursement mensuel de 3 à 5 ans

Assurance décès

Critères de sélection

Adéquation entrepreneur/projet

Viabilité économique du projet

Capacité de remboursement

Besoin de renforcement des fonds propres
et d'accompagnement

* hors certaines professions libérales et certaines activités agricoles.

Le parcours



Focus sur le Comité d'Agrément



Moment unique dans votre parcours d'entrepreneur : vous allez présenter votre projet devant des professionnels de l'entrepreneuriat. Les experts sont là pour vous écouter, vous challenger et vous conseiller en toute bienveillance !

Nos Comités d'Agrément regroupent une pluralité de compétences : financière, commerciale, managériale, juridique et connaissance du tissu économique local.

Comment se déroule-t-il ?

- Présentation de votre projet : votre profil, votre produit ou service, les opportunités et risques, votre business plan avec les moyens humains et matériels...
- Questions et échanges avec les membres du Comité d'Agrément.

Une réponse vous est donnée au plus tard dans les 48h.

Notre accompagnement

Nos ateliers

Initiative Anjou vous offre la possibilité de participer gratuitement à des ateliers sur des thématiques variées.



Inscrivez-vous directement sur notre site Internet initiative-anjou.com/nos-ateliers

Débloquez votre prêt Initiative Anjou

Une fois votre accord de prêt obtenu, il vous suffit de contacter Initiative Anjou et de transmettre les pièces nécessaires au déblocage (indiquées dans votre attestation de décision). La procédure est dématérialisée.

Le remboursement de votre prêt vous permet de prêter à d'autres chefs d'entreprise !

Devenez membre et intégrez le réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Vous adhérez à notre Association lors du déblocage de votre prêt.

Adhérer à Initiative Anjou

- C'est rendre possible la poursuite de notre action mais aussi vous impliquer dans une démarche responsable au service de votre territoire.
- C'est rejoindre notre réseau d'entrepreneurs et bénéficier de ses opportunités.

Réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Nous vous proposons régulièrement des temps d'échanges entre entrepreneurs Initiative Anjou. Ces moments privilégiés sont l'occasion de partager vos impressions mais aussi de créer des opportunités de développement.

Inscrivez vous dès maintenant !

Nous sommes là pour vous !

Initiative Anjou reste présent à vos côtés tout au long de votre vie d'entrepreneur

- ✓ Contactez-nous pour vos projets de développement, de reprise ou de cession
- ✓ Informez-nous en cas de difficulté :
 - pour vous mettre en relation avec nos partenaires dédiés,
 - pour trouver une solution adaptée au remboursement de votre prêt.

Par mail à contact@initiative-anjou.com ou par téléphone au **02 41 25 32 00**

© Initiative Anjou

